



En date du 20 avril 2021, le Secrétaire général à la présidence de la république Ferdinand Ngoh Ngoh, a adressé la correspondance numéro 192/Cf/Sg/Pr estampillée « très urgent » au ministre de la Santé publique avec pour objet « attribution et signature des contrats dans le cadre de la riposte contre le covid-19 ». Le Secrétaire général motive sa correspondance par la validation par le chef de l'Etat du budget d'urgence pour la riposte contre la propagation du Covid-19 pour les trois prochains mois, et y joint 8 contrats des marchés à signer avec 6 sociétés, pour un montant total de 7 milliards 633 millions 389 059 francs Cfa.

Parmi les sociétés retenues, il y a Medical plus Sarl Yaoundé avec deux contrats de fourniture de 535 000 tests rapides pour un montant de 2 milliards 920 millions, Sat Pharma sarl Yaoundé et M9 SA Yaoundé avec un contrat de fourniture de 65 000 tests d'un montant de 1 milliard 137 millions 500 mil chacune, Medical Link Douala avec deux contrats de fourniture des consommables et petits équipements, d'un montant total de 1 milliard 147 millions 639 mil 59 francs, Metrocalib Sarl Yaoundé avec un contrat de fourniture des équipements de protection individuelle pour un montant de 1 milliard 200 millions de francs, et Medical first Yaoundé avec un contrat de fourniture d'équipements et consommables de prise en charge des malades covid-19 d'un montant de 140 millions 750 mil francs. Les copies de la correspondance du Secrétaire général de la présidence sont envoyées au secrétaire général des services du Premier ministre et au ministre des Finances.

## Sociétés de fortune

Quelles sont les sociétés attributaires de ces contrats ? D'après l'annuaire interactif Yaoundé zoom, Medical Plus Sarl Yaoundé qui bénéficie de deux contrat pour 2 milliards 920 millions, est une société de prestations de services et autres prestations, située à Nlongkak Yaoundé, avec un numéro de téléphone d'un opérateur privé de téléphone, pas un numéro de l'opérateur étatique Camtel, même pas un Ctpone, pas d'adresse électronique et encore moins de site internet. Le site internet [maligah.com](http://maligah.com) présente une société apparentée, dénommée Medical Plus et Consultancy sarl, celle-là supposée faire dans les équipements médicaux, avec la même boîte postale que le Medical Plus de la correspondance, un numéro de téléphone Camtel et deux numéros d'un autre opérateur, différents de l'opérateur de l'autre site. Sur ce site, aucun lien de renseignement n'est actif, la case agrément est vide, pas de certifications non plus, les informations administratives sont également inexistantes. Numéro au registre de commerce, de contribuable, le capital, le nombre de salariés, l'année de création, le responsable, toutes ces cases sont vides.

Un autre site internet, [infoclipper.com](http://infoclipper.com) parle aussi de Medical Plus Sarl Yaoundé, mais la seule information qu'il donne sur cette société est qu'elle est située derrière la clinique Le Jourdain, service du gouverneur. Un troisième site internet, [africannuaire.com](http://africannuaire.com), fait allusion en deux lignes à Medical Plus et Consultancy, Yaoundé Cameroun, avec un autre numéro Camtel, sans plus. Un quatrième site, hébergé au Cambodge, dénommé [dnb.com](http://dnb.com), en langue anglaise, mentionne Medical Plus comme une société de fournitures d'équipement médical basée à Yaoundé derrière le Jourdain, 15 employés, un chiffre d'affaires annuel d'un millions 300 mil dollars américain soit environ 708 millions 229 mil 860 francs cfa. Ce site cambodgien indique que le directeur général de cette société est Polycarpe Kenmogne, et qu'elle a deux directeurs, Colins Thomas Kamguia Kouam et Tino Rossi Essouman.

En somme, il n'est pas possible d'avoir des informations fiables sur une société à laquelle le gouvernement du Cameroun va attribuer de gré à gré un marché de 2 milliards 920 millions. Elle n'a même pas un site internet, et les moteurs de recherche ne retiennent cette dénomination qu'en glanant dans des sites d'annuaires qui n'ont pas non plus autres informations que la dénomination et les numéros de téléphones qui varient d'un annuaire à l'autre. Une autre société, Metrocalib Sarl Yaoundé, qui bénéficie dans le partage d'une commande d'un milliards 200 millions de francs cfa, n'a pas meilleur sort sur la toile, inconnue, pas de site internet, même les annuaires ne la connaissent pas, ou pas encore. Qu'importe, au Cameroun, on n'a pas forcément besoin qu'une entreprise, ou qu'une société aie une notoriété pour lui confier des colossales sommes d'argent à gérer, surtout quand l'urgence le commande, il faut sauver les Camerounais du corona virus.

## L'urgence des intérêts de l' « Etat »

Mais qu'est ce qui justifie l'urgence à ce jour de passer des marchés à tour de bras, alors que les audits sur les derniers marchés passés dans les mêmes conditions piétinent ? Dans les normes, les marchés publics d'un montant de 5 millions et plus doivent faire l'objet d'un appel d'offres, sauf les marchés spéciaux précisés à l'article 71 du décret 2018/366 du 20 juin 2018, portant code des marchés publics. L'article dit « 1) les marchés spéciaux sont des marchés

publics qui ne répondent pas, pour tout ou une partie, aux dispositions relatives aux marchés sur appel d'offre ou aux marchés de gré à gré.

Ils comprennent essentiellement les marchés relatifs à la défense nationale, à la sécurité et aux intérêts stratégiques de l'Etat. 2) Les marchés visés à l'alinéa 1 ci-dessus comportent des clauses secrètes pour des raisons de sécurité et d'intérêts stratégiques de l'Etat, et échappent de ce fait à l'examen de toute commission des marchés publics prévue par le présent code des marchés. 3) les marchés spéciaux concernent les acquisitions d'équipements, de fourniture et de prestation directement liées à la défense nationale, à la sécurité et les marchés pour lesquelles les intérêts stratégiques de l'Etat sont en jeu. 4) les marchés spéciaux sont passés après autorisation du président de la république. » Qui ne comprend pas que les intérêts stratégiques de l'Etat sont en jeu dans la lutte contre le corona virus, et que cela justifie à la lumière de ce décret qu'il faut faire vite ? Et en plus, ces marchés ne sont-ils pas passés sur très haute instruction du Chef de l'Etat, comme le prévoit la loi ? Des questions cessent d'être posées, quand on sait qui est l'Etat au Cameroun.

**La chronique de Roland TSAPI, éditorialiste, radio Balafon**

---